



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Les derniers locataires ont quitté l'immeuble à la rue de la Main 2, non sans avoir auparavant causé d'importants préjudices, dont la Ville exigera le paiement

La Ville dénonce avec fermeté les événements survenus hier

Hier, malgré la fin du délai imparti pour quitter les lieux, quelques membres du collectif Ortica occupaient toujours l'immeuble situé à la rue de la Main 2, à Neuchâtel. Désireuse, comme elle l'a été dès le départ, de trouver une issue respectueuse pour les deux parties, la Ville a proposé une médiation. Mais ce matin, alors que le médiateur retournait sur les lieux pour poursuivre la négociation, il s'est retrouvé devant un immeuble vidé de ses occupants. La Ville ne saurait pour autant se satisfaire de cette issue. Elle condamne fermement l'attitude du collectif, de quatre de ses membres en particulier, dont les agissements ont causé d'importants préjudices à la collectivité.

Locataire depuis plus d'un an de l'immeuble situé rue de la Main 2, le collectif Ortica s'est vu signifier la résiliation immédiate de son contrat de bail, avec effet au 27 juin. Ce même jour, toutefois, il demandait et obtenait de la Ville qu'elle sursoie à sa décision jusqu'à hier lundi 1^{er} juillet, compte tenu de la quantité de matériel à déménager.

Mais hier, la Ville a dû constater que l'immeuble était toujours occupé par les locataires, à tout le moins par quelques-uns. Dans l'après-midi, certains membres du collectif sont allés jusqu'à jeter divers projectiles par les fenêtres, tels des bouts de bois, des chaises ou un extincteur. Par mesure de sécurité, la rue de l'Évole a été fermée à toute circulation – voitures et bus publics compris, de 15h30 à 21 heures environ.

Afin de tenter de négocier une solution honorable, mais aussi viable, la Ville a initié une procédure de médiation. Un médiateur – c'est-à-dire une personne ne représentant les intérêts d'aucune des deux parties – a rencontré dans l'après-midi les quelques occupants de l'immeuble de la rue Main 2. Et obtenu, notamment, que la chaussée publique puisse être rouverte à la circulation.

La médiation devait reprendre ce matin. Mais, de toute évidence, les locataires avaient quitté les lieux. Ont-ils finalement donné suite à la résiliation – exécutoire – du bail ? Si elles se refusent à toute conjecture, les Autorités se réjouissent de

constater que le collectif semble être revenu à meilleure raison. Mais afin d'éviter toute surprise désagréable, celles-ci ont pris un certain nombre de mesures de précaution afin de sécuriser les lieux et dans l'intérêt du voisinage.

Pour autant, la Ville condamne l'attitude de certains membres du collectif – de quatre d'entre eux en particulier – et ne saurait dès lors tolérer les dommages occasionnés sur la voie publique (fermeture de la chaussée, intervention de la force publique notamment). Raison pour laquelle elle mettra à la charge de ces personnes les frais occasionnés.

Neuchâtel, le 2 juillet 2013

Conseil communal

Renseignements complémentaires:

Olivier Arni, président du Conseil communal,
☎ 032 717 76 01